

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

Présents : MAITRE Jean-Louis, SIMERAY Josiane, FEBVRE Pascal, BURON Nicole, PARIS Gabriel, JOBEZ Lucie, GUERIN Arnaud, ROBELIN Anthony, CLERC Jean-Philippe, AUCLAIR Daniel. GUICHARD Bruno,

Excusées : VINCENT Jean-Louis ; LAMBEY Dominique, TOURNIER Laurence, TURIN Christian

Secrétaire de séance. CLERC Jean Philippe

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Suite à une demande parvenue après la convocation de conseil, M. le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour après le point compte rendu des réunions : achat d'un bras de débrousaieuse

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour ainsi modifié :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 2 septembre 2016
- 3 Compte rendu des réunions
- 4 Achat d'un bras de débrousaieuse
- 5 Modification Budgétaire : paiement du service des Autorisations du Droit des Sols
- 6 Fusion des Communautés de Communes Bresse-Revermont et Coteaux de la Haute Seille
- 7 Affouage : destination des coupes 2017 / règlement concernant les résidences secondaires
- 8 Demande de subvention pour le reboisement
- 9 Intégration de la rue des Etanchots dans la voirie communale
- 10 Taxe d'aménagement
- 11 Urbanisme
- 12 Informations diverses

2. APPROBATION du COMPTE-RENDU du 29 juillet 2016

Nbre de conseillers	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11		

3. COMPTE RENDU DES REUNIONS

06/09/2016 : commission voirie fusion

Nouvelle réunion de travail sur l'écriture des statuts, sur les conséquences budgétaires et sur les ressources humaines. Il reste quelques points à préciser dans la définition de l'intérêt communautaire et à finaliser le règlement. Mais il n'y a pas d'obligation à faire ce travail avant la fin d'année.

07/09/2016 : commission tourisme fusion

Nouvelle réunion de travail sur l'écriture des statuts, sur les conséquences budgétaires et sur les ressources humaines. Dans ce domaine se posera la question de l'avenir de l'office de tourisme de Pôle avec peut être un changement de périmètre pour l'action de ce dernier.

07/09/2016 : CCAS

Cartes avantages jeunes

Nous avons eu 87 commandes contre 88 en 2015. Cette année la carte jeunes est en vente à 8 € contre 7 € en 2015. Elle ne nous est facturée que 7 €. Nous la revendons 2 € il a donc été proposé de laisser à 2 € aux personnes de la commune qui en ont fait la demande.

Spectacle patoisant le 05/11/2016

Cette animation est une demande des acteurs de ce spectacle. Il fallait trouver des bénévoles pour la préparation. Le CCAS pourrait prendre en charge avec le soutien des membres du conseil. Le Fablab serait l'association support de cette manifestation.

Subvention au club loisirs et temps libre

Le CCAS au vu de l'aide apportée par les membres du club pour la soirée théâtrale de 2015 a proposé de verser une subvention de 500 € au club loisirs et temps libre

Après-midi intergénérationnelle le 22/10/2016

Report de la manifestation de l'année dernière et même organisation.

Sont invités les personnes âgées de plus de 65 ans et leurs conjoints et les enfants des écoles primaires du CP au CM2. Les gens pourront amener leurs propres jeux, il sera créé des îlots par type de jeux. Le CCAS et les membres du CCAS offrent un goûter, les parents accompagnateurs seront sollicités pour confectionner des gâteaux. Le CCAS fera des boissons chaudes (café, chocolat etc.). L'après-midi se terminera par un loto commun.

Colis de fin d'année

Il y aurait 89 colis. Le budget alloué reste le même soit 30 € par personne.

Opération brioches :

Du 3 au 9 octobre 2016. 320 brioches vendues en 2015.

08/09/2016 : commission environnement fusion

Nouvelle réunion de travail sur l'écriture des statuts, sur les conséquences budgétaires et sur les ressources humaines.

08/09/2016 : conseil communautaire

Indemnité à M. REMY, Trésorier intérimaire de Bletterans

Affectation du prêt Boucherie – Commenailles : l'emprunt contracté pour financer le projet avait été affecté en totalité au budget général. Aujourd'hui, nous connaissons le plan de financement définitif de l'opération. Il s'agissait d'affecter, conformément au budget, 172 000 € au budget annexe Boucherie de Commenailles.

Signature de la convention DESFI : pour pallier l'absence pour des raisons de santé de Monsieur Patrice Sylvent, il a été proposé de faire appel au groupement d'employeurs DESFI, afin de mettre à disposition de la collectivité un salarié pour effectuer des travaux de fauchage d'accotements.

Délibération relative à la perception de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour : la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour est une taxe qui a été votée par l'assemblée départementale le 6 juin 2016 et qui sera applicable au 01/01/2017. Cette taxe est affectée aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du département. Les sommes, correspondant à une augmentation de 10% (part de la taxe additionnelle), perçues par la CCBR pour le compte du Département lui seront reversées.

Approbation du nom et du siège de la future intercommunalité issue de la fusion

Le conseil approuve à l'unanimité le nom de Bresse-Haute-Seille et fixe son siège à Bletterans.

Fusion – point d'étapes

Etude financière : la consultation pour le recrutement d'un cabinet d'étude finances dans le cadre de la fusion s'est terminée. L'analyse des cinq offres reçues est en cours. Les offres s'échelonnent entre 25 000 € et 42 000 € TTC.

Etat d'avancement des travaux sur la fusion : il est rappelé les évolutions à venir pour la communauté de communes à savoir :

2017 - Fusion

2018 - Prise de compétence GEMAPI (obligatoire).

2018 - Date limite pour prendre ou rendre la compétence SPORTS.

2019 - Date limite pour prendre ou rendre les compétences PERISCOLAIRE et SPANC

2020 - Compétence EAU ET ASSAINISSEMENT (obligatoire)

Nous nous sommes engagés dans une modification des statuts de chacune des communautés de Communes avant fusion.

Cette modification a plusieurs objectifs :

- Permettre de gagner du temps sur la prise de compétence assainissement : les Coteaux de Haute Seille ont la compétence SPANC en compétence optionnelle. Si elle reste ainsi, la nouvelle CC récupère la compétence assainissement dans son ensemble en 2017. Les statuts de la CCCHS seront ainsi modifiés cette fin d'année afin de passer la compétence SPANC en facultatif.

- Harmoniser les compétences avec la CCCHS afin de faciliter le travail de la fusion en 2017.

- Se mettre en conformité avec la loi Notre = obligation réglementaire qui concerne l'ensemble des CC de France.

La loi Notre entraîne un véritable changement de philosophie dans l'écriture des statuts.

Les compétences obligatoires et optionnelles doivent être écrites conformément au code (sans changements). Elle précise uniquement l'intérêt communautaire.

Dans les compétences facultatives, les élus peuvent décrire les champs d'actions où ils vont au-delà des compétences imposées.

Chacune des commissions travaillent sur ses statuts. Les statuts seront présentés en Conférence des Maires le 6/10 à 20H30, puis au conseil le 20/10. Chaque conseil municipal devra délibérer sur les statuts dans la foulée.

Modification du tableau des effectifs pour le service partagé et l'accueil de loisirs

Plusieurs mouvements ont eu lieu au sein du service partagé. Coraline MAITRE a quitté son poste (21H30 pour les communes de Sergenaux, Sergenon, Les Deux Fays, Foulenay) pour rejoindre la commune de Mervans. Amandine BUE a démissionné de son poste de secrétaire de mairie de Vincent-Froideville (10H) et de la Chassagne (7H). Annette SIMERAY a quitté la commune de La Chaux (3H) pour augmenter son temps de travail à Vincent-Froideville. Elle assure par ailleurs le secrétariat de la commune du Villey.

Sylvie KENNICKER reprend la commune de Recanoz (5H) au 15 septembre. Enfin, dans le service accueil de loisirs, Angélique VENTARD, animatrice périscolaire a souhaité démissionner au 30/09/16. Son poste sera remplacé par des agents vacataires lors de l'ouverture de l'accueil de loisirs.

Appel à projet Agence de l'Eau : compétence Eau et assainissement

La loi NOTRE prévoit que les communautés de communes récupèrent les compétences eau et assainissement (eaux pluviales, SPANC, et collectif) à compter du 1^{er} janvier 2020. Sur les territoires de la CCBR et de la CCCHS, la gestion de l'eau et de l'assainissement prend des formes complexes et différenciées

Pour faciliter cette prise de compétence, l'Agence de l'Eau lance un appel à projet pour financer les études préalables à la gestion de l'Eau et de l'Assainissement. Ce programme finance les études à hauteur de 80% pour les dossiers déposés avant le 30 juin 2017.

Le montant total de la proposition est de 21 515 €, soit un reste à charge après subvention de 4 303 €.

Accueil des gens du voyage

F. PERRODIN explique que le stade de Bletterans a été de nouveau utilisé comme campement sauvage par les gens du voyage. Le coût pour la commune est important. Cette année, un transformateur a été endommagé suite à une surchauffe. Les pouvoirs publics n'interviennent pas car les forces de l'ordre ne peuvent pas les évacuer faute d'aire de grand passage. Il demande à la commune de Ruffey de trouver un accord avec ECLA afin que l'équipement qui bénéficie à tout le territoire puisse voir le jour. Concernant le coût de l'enlèvement des ordures ménagères, la commune en supporte seule le coût.

F. PERRODIN demande que la CC soutienne la demande de la commune de ne pas facturer le coût de l'enlèvement des ordures ménagères.

Boucherie de Ruffey

M. ANTOINE explique que le boucher est parti sans payer sa dette et en emmenant une partie du matériel. Il a rencontré 2 repreneurs potentiels. Il explique que nous essayons de reprendre la main et de faciliter la reprise du commerce. Il espère que le dossier aboutisse rapidement.

Boulangerie de Chaumergy

Le projet de déplacement de la boulangerie de Chaumergy a obtenu une subvention de la DETR. Les travaux de la boulangerie ont été planifiés pour la fin 2017.

09/09/2016 : commission culture fusion

Nouvelle réunion de travail sur l'écriture des statuts, sur les conséquences budgétaires et sur les ressources humaines.

10/09/2016 : distribution des cartes avantages jeunes

Cette petite réception est faite pour soulager le travail du secrétariat et pour donner une occasion aux jeunes du village de se rencontrer. Il serait souhaitable que l'ensemble des demandeurs de cartes jeune fasse l'effort de venir les récupérer à ce moment.

14/09/2016 : commission action sociale fusion

Nouvelle réunion de travail sur l'écriture des statuts, sur les conséquences budgétaires et sur les ressources humaines.

14/09/2016 : commission économie fusion

Nouvelle réunion de travail sur l'écriture des statuts, sur les conséquences budgétaires et sur les ressources humaines. Dans l'écriture des statuts il apparaît nécessaire de définir clairement les zones d'activités qui seront intégrées puisque la loi impose aux communautés de communes de prendre les zones d'activités dans le cadre de la compétence économique

15/09/2016 : commission action sociale

Bilan des différents accueils de loisirs pour la période estivale. Il y a eu un regain d'intérêt cette année et le centre de Commenailles a été particulièrement bien rempli. Préparation des programmes des vacances d'automne. Bilan du RAMI et présentation de l'état d'avancement des travaux de fusion.

22/09/2016 : Réunion avec DDT

M. le Maire explique que cette réunion fait suite au travail sur le dossier de la vitesse excessive de la rue Sarrazin. Les responsables de la Direction Départementale des Territoires et du Conseil Départemental sont venus faire une étude terrain suite au courrier que nous avons envoyé.

Une réponse écrite nous sera faite mais les premières indications sont les suivantes :

Pour que la réglementation routière soit respectée un maximum il faut qu'elle soit réaliste. Commenailles tant un village en longueur avec un habitat peu dense en bord de route il n'est pas souhaitable de mettre une limitation à 50 KMH sur une trop longue distance.

Les services préconiseraient donc de laisser en l'état sur la départementale, de mettre un panneau d'entrée d'agglomération au début de la rue Sarrazin pour ensuite pouvoir faire les aménagements nécessaires ; de mettre en zone 70 le hameau du Villarnier ; de mettre des panneaux « sorties de camions » avant la zone d'activité et remettre le panneau STOP à la sortie de celle-ci, d'étudier un cheminement doux par un autre circuit que la départementale pour aller des lotissements au cœur du village.

Ils valident les décisions prises de renforcer la signalisation interdiction de rouler à plus de 50 km/h. par deux panneaux de rappel , l'étude pour la mise en place de deux plateaux surélevés, l'un vers les logements OPH avant la courbe et l'autre après l'étang , la création d'un rétrécissement avec circulation alternée dans la courbe dangereuse avec un aménagement pour les passages de piétons le long de cette voie ; le passage de la rue du bois touffu à 70 km/h : la mise en place d'un STOP à la sortie de la rue Sarrazin en allant sur la rue du bois touffu .

22/09/2016 : opération brioches

Préparation de l'opération brioches avec les bénévoles.

23/09/2016 : réunion des associations

Préparation du programme des festivités pour les années 2017 et 2018. Bilan de la fête de Commenailles et décision d'affecter une partie des recettes à l'achat de petites structures à montage rapide, d'un gaufrier électrique, d'un lot de 10 tables et de rembourser le congélateur de BJF.

24/09/2016 : inscription affouage

Nous avons eu 67 inscription et depuis nous sommes arrivé à 84 affouagistes.

4. ACHAT D'UN BRAS DE DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Maire explique que l'Association Foncière avait programmé l'achat d'un nouveau bras de débroussaillage. En effet celui que nous utilisons actuellement présente des signes de faiblesses et a déjà fait l'objet de grosses réparations. Il s'agit donc de changer ce matériel pour un matériel plus performant et plus résistant, mais surtout plus adapté à notre utilisation. Aujourd'hui l'AF a fait le choix du matériel et la commune se propose d'effectuer cet achat. L'AF participera à cet achat à hauteur du montant hors taxe.

Il convient donc d'ajouter cette dépense en investissement et elle sera compensée par la participation de l'Association foncière.

Délibération N°01/30/09/2016		Date : 30/09/2016		
Vu les explications données par M. le Maire. Vu les différents devis présentés. Vu les avis techniques du président de l'AF et des employés.		Le conseil, après avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Maire et le mandate pour effectuer l'achat d'un bras de débroussaillage auprès de la société NOREMAT pour un montant de 35 760 € TTC – 4 800 € de reprise soit 30 960 € TTC.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11		

5. Modification budgétaire : paiement du service des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire explique qu'il convient de régler la dépense liée à l'instruction de l'urbanisme pour la partie investissement et que le montant de cette dernière est de 137 €.

Monsieur le Maire propose de transférer les crédits nécessaires pour le paiement de la facture soit :

- à l'article 2041581 « GFP biens mobiliers, matériel » en investissement + 137 € .
- à l'article 2183 « Matériel de bureau et info » - 137 €

Délibération N°02/30/09/2016		Date : 30/09/2016		
Vu les explications données par Monsieur le Maire.		Le conseil, après avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Maire et le mandate pour effectuer les opérations nécessaires.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11		

6. Fusion des communautés de communes Bresse-Revermont et Coteaux de la Haute Seille

M. le Maire explique que le Comité de pilotage s'est réuni qu'il a fait une proposition pour le nom de la future communauté de communes fusionnée et pour le siège de cette dernière. Les conseils communautaires des coteaux de la Haute Seille et de Bresse-Revermont ont voté favorablement pour ces deux propositions. Il convient maintenant que toutes les communes se prononcent pour ces deux points.

Il rappelle donc que le conseil communautaire du 8 septembre a adopté à l'unanimité le nom et le siège de la future intercommunalité à savoir que la future intercommunalité porte le nom de **Bresse-Haute-Seille** et que son siège soit fixé à **Bletterans**.

Délibération N°03/30/09/2016		Date : 30/09/2016		
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35, Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du Jura arrêté le 29 mars 2016, Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion des communautés de communes Bresse-Revermont et Coteaux de la Haute Seille, Vu le courrier de M. le Préfet en date du 2 mai 2016 invitant les communes à délibérer sur le nom et le siège de la future intercommunalité, Vu la délibération du conseil communautaire de la CC Bresse Revermont en date du 8/09/2016		Le Conseil décide de proposer que la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Bresse Revermont et des Coteaux de la Haute Seille se nomme Bresse Haute-Seille et que son siège soit fixé à Bletterans		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11		

7. Affouage destination des coupes 2017

Monsieur le Maire précise que sur proposition de l'ONF les parcelles 28af-28r-30af-30r-31 seraient délivrées aux affouagistes pour leurs besoins propres moyennant la taxe d'affouage pour les produits suivants : taillis, petits bois et modernes.

Délibération N°04/30/09/2016		Date : 30/09/2016		
Vu les propositions de l'ONF. Vu les explications complémentaires apportées par Monsieur le Maire.		Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour la destination des coupes 2017. Autorise l'ONF pour des ventes de chablis et de gré à gré de faibles valeurs. Accepte la proposition de vente de futaies façonnées sur les parcelles 28r-28af concernant les essences de chênes, hêtres, merisiers, frênes		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11		

Règlement affouage concernant les résidences secondaires :

M. le Maire expose qu'il a eu une demande d'un habitant d'une résidence secondaire pour pouvoir s'inscrire au rôle d'affouage. Une première réponse lui a été faite en application du règlement qui stipule :

L'affouage est partagé par foyer. Sont admis au partage de l'affouage les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel. (Le domicile fixe et réel est constitué par une résidence effective et continue dans la commune et l'acquiescement de la taxe d'habitation. Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription sur le rôle d'affouage) dans la commune au moment où le conseil municipal arrête la liste annuelle des affouagistes.

Monsieur le Maire précise que suite à cette information le requérant a réfuté cet argument prétextant que la durée effective et continue n'était pas suffisamment précise et avait fait l'objet de différentes jurisprudences.

Monsieur le Maire ouvre le débat en demandant au conseil de se prononcer cette demande

Après débat et relecture des textes le conseil maintient la position de refuser l'inscription à l'affouage de tout foyer qui n'acquiesce pas sa taxe d'habitation et qui ne réside pas de façon effective et continue dans la commune, ces deux conditions étant cumulatives. Par ailleurs il est aussi indiqué que le requérant pourra se porter acheteur de lots de frâches.

8. Demande de subvention pour le reboisement

M. le Maire explique que la Commune souhaite présenter auprès du conseil départemental une demande de subvention de reboisement d'une surface de 4.3ha pour la parcelle 26 d'une contenance totale de 13.96 ha.

Sachant que la valeur bois d'œuvre récolté sur la zone concernée par la subvention au cours des 5 dernières années est de : 68 000 € et que le taux de réinvestissement forestier au cours des 5 dernières années (hors frais de garderie et concessions) est de 29 %.

Délibération N°05-30/09/2016	Date : 30/09//2016
Vu les explications données. Vu la proposition faite par les services de l'ONF. Vu les besoins de régénération de la parcelle.	Le conseil, municipal après en avoir délibéré décide de donner un avis favorable à cette demande et mandate Monsieur le maire pour déposer une demande de subvention pour une surface de projet de 4.3ha soit un montant espéré de 5160 €.

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11		

9. Intégration de la rue des étanchots dans la voirie

M. le Maire explique que les travaux étant terminés et la réception faite cette voie peut être intégrée dans la voirie communale et qu'elle correspond aux critères de sélection pour qu'elle soit ensuite intégrée dans la voirie intercommunale.

Délibération N°06/30/09/2016	Date : 30/09/2016			
Vu que les travaux de la rue des étanchots sont terminés et réceptionnés. Vu que cette rue est conforme aux critères d'intégration dans la voirie.	Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'intégrer la rue des Etanchots dans la voirie communale et de faire une demande d'intégration de cette même voie dans la voirie intercommunale auprès de la communauté de communes de Bresse Revermont.			
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11		

10. Taxe d'aménagement :

M. le Maire explique que la taxe d'aménagement avait été votée le 29 septembre 2014 au taux de 1% et que la municipalité avait décidé d'exonérer : les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA, les constructions industrielles et leurs annexes, les commerces de détails d'une surface de vente inférieure à 400 m², les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il précise que cette délibération est toujours valable et tacitement reconductible. En conséquence si le conseil ne souhaite pas apporter de modification au taux ou changer les exonérations, il n'y a pas lieu de délibérer.

Le conseil après débat décide de ne modifier ni le taux ni les exonérations

11. Urbanisme

Déclaration de travaux déposée :

Déclaration de travaux accordée :

Permis de construire déposé : néant

Permis de démolir accordé: M. ALBORGHETTI David (1 dépendance)

Permis de construire accordé : néant

12. Informations diverses

Déblayage des entrepôts sauvages de déchets verts sur la commune : c'est fait, les panneaux ont été mis en place. A noter que la réglementation se durcit et que les collectivités ne peuvent plus entreposer leurs déchets ailleurs qu'en déchetterie

Le Maire

Jean-Louis MAITRE